

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales, des  
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de  
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle  
des communications des membres du Gouvernement et  
des Dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

---

4 DÉCEMBRE 2017

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conférence des femmes de la Francophonie» (Article 79 du règlement)</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
2.1	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Haïti» .....	4
2.2	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conférence ministérielle de la Francophonie».....	5
2.3	Question de M. Nicolas Martin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Modernisation de l'Accord Union européenne-Chili» .....	7
<b>3</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>9</b>

**Présidence de M. Jacques Brotchi, président.**

*L'heure des questions et interpellations commence à 14h45.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **1 Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conférence des femmes de la Francophonie» (Article 79 du règlement)**

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – La Conférence des femmes de la Francophonie s'est déroulée à Bucarest les 1<sup>er</sup> et 2 novembre derniers. Cet événement d'envergure a réuni près de 450 personnes issues du milieu entrepreneurial et de la société civile. Il a également regroupé des représentants des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Cet événement traduit une volonté partagée, en l'occurrence entre Michaëlle Jean, la secrétaire générale de l'OIF, et Klaus Iohannis, le président roumain, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation économique des femmes.

Aujourd'hui, l'espace économique francophone ne peut s'envisager sans la participation réelle des femmes, véritables maillons et moteurs pour le développement et la croissance de la zone. Cette rencontre a permis de rappeler les succès engrangés par les femmes et retraçant quelques parcours de femmes et leurs défis quotidiens. La conférence s'est également orientée vers la définition de solutions durables pour concrétiser des objectifs tels que la solidarité, la coopération et la lutte contre toute forme d'inégalité.

À cet égard, les politiques et initiatives des États et gouvernements membres de l'OIF relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine économique ont été passées en revue. Après quoi, une série de recommandations ont été formulées pour aboutir, conjointement, à un plan d'action francophone pour l'autonomisation économique des femmes. À terme, ces réflexions et échanges de bonnes pratiques permettront d'élaborer une véritable stratégie francophone pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

*In fine*, trois axes thématiques ont structuré cette rencontre: les droits des femmes et leur accès au marché du travail, l'innovation et l'entrepreneuriat féminin et, enfin, le leadership féminin et la gouvernance économique.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai quelques questions plus précises à vous poser. La Fédéra-

tion Wallonie-Bruxelles, en tant que membre à part entière de l'OIF, a-t-elle pris part aux travaux de la conférence? A-t-elle été invitée à participer à l'élaboration de la stratégie francophone pour l'égalité entre les hommes et les femmes? Le cas échéant, quels sont les partenaires, chercheurs et acteurs de la société civile issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui y participeront et quel mécanisme permettra de les sélectionner? Êtes-vous en mesure de nous communiquer les recommandations qui ont été formulées, ainsi que les différentes pistes de réflexion abordées pour les actions futures?

Enfin, des études ont-elles été commandées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour identifier les obstacles que rencontrent quotidiennement les femmes dans notre Communauté, en termes d'accès au marché du travail, d'entrepreneuriat au féminin et d'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur économique? Si oui, quels sont ces obstacles? Des recommandations ont-elles été transmises et les avez-vous traduites en politiques concrètes?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Permettez-moi de vous rappeler comment nous activons, par le biais de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un ensemble d'instruments d'aide publique au développement, notamment en faveur de l'égalité des genres.

Ce choix volontariste part d'un constat: les sociétés du Sud, et plus précisément les sociétés subsahariennes, connaissent un système agnatique qui organise la transmission du pouvoir entre les hommes. C'est le contraire de la logique cognatique qui sous-entend que le pouvoir se transmet de génération en génération par les femmes. Cette logique, que je qualifierais de systémique, marginalise aussi bien les femmes que les filles.

Dans la limite de ses moyens, notre institution s'emploiera à réduire le préjudice au développement, induit structurellement à l'égard des femmes et de leurs familles. La société tout entière en paie les conséquences. Compte tenu de cette situation, le rendez-vous international organisé à Bucarest nous a évidemment mobilisés.

En ses qualités de représentante personnelle du chef de gouvernement auprès des instances de la Francophonie et de directrice de l'Égalité des chances au sein de notre ministère, Mme Delcominette assurait la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bucarest. Je souligne également la présence d'une experte de l'ONG Le Monde selon les femmes, organisation reconnue au niveau international, notamment auprès de l'OIF.

Notre délégation, composée de membres de diverses institutions et possédant de solides compétences liées à l'égalité entre les hommes et les femmes, était donc d'un haut niveau. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'assurer une représentation appropriée, et ce, d'autant plus

qu'elle a été désignée le 25 octobre dernier pour présider, avec la République démocratique du Congo, le groupe de travail institué par l'OIF pour élaborer la stratégie pour l'égalité des hommes et des femmes.

Nous attachons beaucoup d'importance à cette thématique. C'est pourquoi nous avons lancé, il y a plusieurs mois d'ici, un appel public à manifestations d'intérêt qui a débouché sur la passation d'un marché public d'appui avec l'ONG Le Monde selon les femmes.

L'appel de Bucarest, c'est-à-dire l'ensemble des conclusions de cette conférence, qui a été adopté par acclamation, synthétise les recommandations issues des travaux de ces ateliers comme suit: promouvoir les droits des femmes et leur accès au marché du travail; promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et leur rôle dans les processus d'innovation; favoriser le leadership des femmes dans la gouvernance économique; élaborer – à la demande des délégations – un plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes. Concernant ce dernier point très actuel, en 2013, notre Fédération avait soutenu financièrement différents projets consacrés à cette lutte, notamment dans les pays en situation de conflit.

Ces projets conçus par la société civile d'Afrique centrale et de l'Ouest ont été présentés dans le cadre du septième appel du Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix de l'OIF.

Enfin, nous devons assurer la diffusion et la promotion des conclusions de la conférence auprès des réseaux appropriés en Wallonie et à Bruxelles. Je pense par exemple à Femmes et Construction – Construtec. Pour ce faire, nous pourrions compter sur l'appui du service Égalité des chances du ministère qui faisait partie de notre délégation à Bucarest.

Nous vérifierons si d'autres types d'initiatives doivent encore être lancés dans ce domaine ou sont de nature à mieux nous éclairer sur cette problématique.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, j'ai pris acte des informations sur cette vaste question qui mérite l'attention de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Je prends note qu'une communication autour des conclusions de cette conférence sera réalisée auprès des réseaux Wallonie-Bruxelles. Je constate avec joie votre volonté de concrétiser les propositions formulées. Rien n'est pire que de rester dans le domaine de l'évocation. Je suivrai de près ce dossier au cours des prochains mois.

**M. le président.** – L'incident est clos.

## 2 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 2.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Haïti»

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Du 20 au 25 novembre dernier, une délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont vous faisiez partie, s'est rendue en Haïti afin de célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la coopération entre notre Fédération et Haïti. À cette occasion, et pour prolonger une coopération longue de 20 ans, l'établissement d'une prochaine commission mixte permanente entre les deux partenaires a été mentionné. Cette cinquième commission mixte devrait voir son programme quinquennal débuter dès 2018 pour se terminer en 2023.

Monsieur le Ministre-Président, confirmez-vous ces informations? Le cas échéant, pourriez-vous nous détailler le calendrier précis fixé pour la création de ce nouveau cadre? D'après les informations relayées par la presse, la coopération s'établira notamment autour d'axes prioritaires tels que la formation professionnelle et technique, l'éducation et la culture. D'autres chantiers de coopération sont-ils prévus? Comment se manifesteront-ils sur le terrain? Quel montant sera-t-il affecté par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mener à bien les actions engagées?

En outre, je souhaiterais connaître les conditions requises pour qu'un tel partenariat puisse s'établir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des conditions particulières s'imposent-elles au nom du respect des droits de l'homme et des minorités, et sont-elles respectées par Haïti? Au vu du niveau d'extrême pauvreté de la population haïtienne et après la catastrophe naturelle qui a récemment frappé le pays, des chantiers particuliers permettront-ils d'accompagner le pays vers une situation plus stable, plus juste et plus durable? Enfin, quel bilan tirez-vous des cinq jours de visite en Haïti par la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de mettre en exergue certains points. Notre visite en Haïti nous a été utile sur divers aspects. Elle nous a permis de rappeler aux autorités haïtiennes combien la coopération avec Haïti – pays qui a connu de récents changements politiques – est importante à nos yeux, mais aussi qu'Haïti est l'une des destinations prioritaires de notre coopération au développement. Ce choix n'est d'ailleurs pas aléatoire.

La mise en œuvre de l'accord se traduit par la tenue d'une commission mixte. Vous le savez,

les commissions mixtes délibèrent sur la coopération que nous mettons en œuvre. La cinquième session se tiendra au premier semestre 2018 et aura pour mission d'élaborer le programme de travail jusqu'à 2023.

Notre visite en Haïti nous a permis de fixer, en concertation avec mon collègue wallon Willy Borsus, les grandes orientations stratégiques du programme. Ses axes ont été actés dans une déclaration d'entente que j'ai signée avec M. Antonio Rodrigue, ministre haïtien chargé des Affaires étrangères. Si l'éducation est un grand axe de ce programme –avec une attention particulière accordée aux médias et aux formations professionnalisantes – la culture en est un autre axe prépondérant, et tout particulièrement la question de la lecture publique et de l'accès aux livres, peut-être encore plus importante en Haïti que chez nous. Ces axes ont été définis sur la base des attentes et des besoins de la partie haïtienne, mais aussi en fonction de notre capacité à y répondre. Nous avons donc cherché à établir une adéquation en termes d'expertise et d'engagement budgétaire.

Les rencontres ont apporté la confirmation que Haïti fait face à des urgences multiples et diverses. Mais en dépit des moyens budgétaires limités par rapport aux enjeux de la coopération dans ce pays qui connaît des situations de détresse parfois inquiétantes, nous n'avons pas du tout à rougir de l'aide que nous apportons. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des acteurs appréciés et reconnus, tant par les autorités haïtiennes que par la société civile. En effet, notre collaboration n'est pas limitée à l'un ou l'autre secteur. Les entretiens auxquels j'ai participé avaient pour sujets principaux les droits humains, la condition de la femme, ou encore les médias et la coopération culturelle. Nous sommes attentifs à toutes ces questions. En rencontrant le président Jovenel Moïse, nous avons pu rappeler les valeurs universelles que nous portons à bout de bras à travers notre coopération et notre vision, commune à la francophonie, sur la place qu'ont les droits de l'homme et ses valeurs fondamentales dans nos échanges.

Afin d'être complet, j'ajouterai que cette visite nous a permis de prendre acte du bon démarrage du plan de coopération 2017-2021, porté par l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE). Nous pouvons sans exagérer dire que cette mission est réellement utile, et nous en dressons un bilan positif.

Enfin, les rencontres politiques ont permis de réaffirmer la place prioritaire qu'occupe Haïti dans le champ de notre coopération internationale et plus particulièrement dans les relations bilatérales. Ces relations politiques ont permis de cerner encore mieux les besoins institutionnels de notre partenaire, mais surtout de définir la manière d'y répondre le plus efficacement possible, en intégrant ces besoins dans les axes stratégiques de coopération pour les années à venir. Insistons sur

le fait que nous sommes à chaque fois devant un exercice compliqué, car nous voulons venir en support de l'autorité publique haïtienne en répondant aux besoins, notamment du secteur associatif et des citoyens, sans vouloir donner le sentiment de déforcer l'État haïtien qui est en train de se reconstruire. Nous voulons lui offrir une alternative par notre coopération au développement. La tenue de la prochaine commission mixte sera également une occasion de confirmer cette volonté de renforcer les liens et de réaffirmer l'importance de ceux-ci dans notre stratégie, qui porte nos valeurs.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, je prends acte de votre volonté de renforcer les liens entre Haïti et la Fédération Wallonie-Bruxelles, toutefois sans éviter les questions des droits humains et des besoins de la population. Je ne doute pas que l'exercice de coopération est compliqué. Haïti a été profondément marqué ces dernières années et le pays vit des situations politiques compliquées et instables. La frontière est parfois floue entre une coopération efficace au profit d'une population fragilisée et des actions qui pourraient être interprétées comme de l'ingérence de la part de vos hôtes. Je prends donc note de votre volonté de renforcer ces liens tout en conservant une démarche exigeante à l'égard de ce partenaire.

## 2.2 *Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conférence ministérielle de la Francophonie»*

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Alors que Lomé se préparait depuis de nombreux mois à accueillir l'événement, Paris accueillait, ces 25 et 26 novembre, la 34<sup>e</sup> conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui avait pour thème «Les économies nouvelles: économie bleue et économie verte, nouveaux moteurs de croissance, d'inclusion sociale et de développement durable». Jusqu'en septembre dernier, la capitale togolaise était censée abriter la rencontre internationale, comme en témoigne la délégation de la Francophonie présente sur le territoire du 4 au 9 septembre afin d'y assurer le suivi des préparatifs de la CMF. Pour des raisons essentiellement budgétaires, les autorités togolaises ont annoncé ne plus pouvoir tenir leur engagement, pourtant formulé lors du dernier sommet de la Francophonie. Dans le communiqué expliquant ces raisons, le Togo a de plus avancé qu'il aurait eu besoin de beaucoup plus de temps pour «s'offrir tous les moyens nécessaires pour mieux préparer cette rencontre internationale de haut niveau». Même si les autorités togolaises n'en font pas mention dans leurs propos, la raison principale de ce report est vraisemblablement le contexte politique que connaît ce pays.

En tout état de cause, la rencontre de Paris avait pour but de réunir les 80 ministres des Af-

fares étrangères des membres de la Francophonie institutionnelle et d'établir la programmation du prochain sommet prévu à Erevan, en Arménie. Les représentants des États membres de l'OIF ont également abordé la question des leviers financiers à mobiliser pour améliorer le secteur des nouvelles énergies dans leurs pays respectifs. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dresser le bilan et les conclusions qui en ont été tirées? Quelles mesures pouvez-vous nous présenter brièvement à ce stade? Quels chantiers ont-ils été retenus pour les sujets principaux du prochain sommet? Les événements politiques du Togo ont-ils été abordés? L'élément budgétaire ayant été utilisé pour le report de l'organisation de l'événement par les autorités togolaises, par quel intermédiaire la Francophonie intervient-elle, si elle intervient, dans la participation aux frais des événements organisés par les pays membres?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je commencerai par préciser le mode de fonctionnement de la CMF. Elle se réunit tous les ans. Une session sur deux se tient préalablement au sommet des chefs d'État et de gouvernement qui, lui, est bisannuel. Concrètement, la session de la CMF se tient une année dans le pays hôte du sommet et, l'année suivante, dans celui qui s'est proposé pour l'accueillir. Il en était à tout le moins ainsi jusqu'en 2007. À cette époque, dans un souci d'économie, il a été décidé collégialement que, désormais, les sessions disjointes des sommets seraient organisées en France, siège de l'organisation. En effet, outre son intervention structurelle dans l'organisation matérielle des réunions des instances, l'Organisation internationale de la francophonie apporte un appui financier supplémentaire lorsque l'État hôte est un pays du Sud. Cette décision avait permis de réduire de manière substantielle les coûts de réunion des instances jusqu'en 2015, année où l'Arménie a proposé d'accueillir la CMF à l'occasion de la 100<sup>e</sup> commémoration du génocide. À l'époque, il est évident que personne n'avait songé à refuser cette proposition. Voilà pourquoi, lors du sommet d'Antananarivo en 2016, la République togolaise s'est proposé d'accueillir la conférence hors sommet suivante, prévue pour novembre 2017. Il aurait été difficile de ne pas accéder à cette demande malgré la conscience du risque de crispation politique à l'aube d'une année électorale cruciale pour ce pays.

Il aurait dès lors été malvenu de feindre de découvrir ces risques les 26 et 27 novembre derniers. Voilà pourquoi, sans que la situation du Togo soit explicitement un sujet d'échanges de cette session, les délégations – dont la nôtre – ont explicitement formé le vœu de voir ce pays accéder rapidement à une vie politique apaisée. En conclusion, l'organisation de la CMF 2017 à Paris est, au final, un retour au *statu quo ex ante*. Cela étant, la Fédération Wallonie-Bruxelles a participé activement à cette 34<sup>e</sup> session avec pour déléguée

Pascale Delcominette, représentant personnellement le chef de gouvernement auprès des instances. En reconnaissance de l'engagement du Togo, la thématique générale qu'il avait proposée a été maintenue. Dans ce cadre, nous avons rappelé, pour l'économie bleue et verte ainsi que pour l'ambition circulaire, qu'il s'agissait pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie de projeter les pratiques que nous favorisons déjà à travers notre action de solidarité avec nos partenaires du Sud.

Par ailleurs, parmi les autres thématiques évoquées, nous avons insisté sur les luttes contre la radicalisation, contre les violences tout à fait singulières faites aux femmes lors des conflits – et vous reconnaîtrez là encore une fois notre détermination – et pour l'égalité hommes-femmes dans ce contexte de sociétés en retard de développement. Il s'agit des trois défis sociétaux dans lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est profondément engagée. Avec la Wallonie, nous avons confirmé notre intention de poursuivre notre investissement aux côtés d'institutions de la Francophonie dans les projets mis en œuvre pour les relever.

Elle nous a permis de rappeler nos valeurs fondamentales, notamment dans la perspective de l'analyse de la demande d'adhésion de l'Arabie saoudite. À ce sujet, comme je l'avais déjà annoncé en séance de commission, une mission de l'OIF a été annoncée. Cette fois-ci, la secrétaire générale nous en a donné la date. Ce sera au début 2018.

Un thème s'est imposé en raison de l'atrocité de l'actualité. Les chefs des délégations ont ainsi tenu une réunion à huis clos sur le thème «Migrations et protection des droits de l'homme à l'épreuve de la traite des êtres humains». Cette séance a permis à la CMF d'adopter une déclaration et d'inviter Mme Jean à lancer un appel à la mobilisation contre la traite des êtres humains.

Enfin, comme il est d'usage lors des conférences ministérielles d'y joindre des sommets, cette session a permis à la délégation arménienne de dévoiler le thème du sommet d'Erevan. Il s'agira de «Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité: source de paix et de prospérité pour l'espace francophone». Il apparaît ainsi que les priorités cardinales de notre institution seront au cœur du prochain sommet, qu'il s'agisse des défis que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'assigne en interne ou dans ses relations de solidarité avec ses partenaires du Sud. Nous aurons donc beaucoup à dire et encore plus à défendre.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Monsieur le Ministre-Président, je prends acte des différents éléments que vous avez portés à ma connaissance. Je prends note du fait que la situation politique du Togo n'a pas été un sujet d'échange, même s'il y a eu une déclaration espérant que la vie politique s'y apaise. Il s'agit d'une

expression quelque peu «onusienne» de la situation. Je crois que nous devons nous préoccuper de ce type de situation, plus particulièrement dans des pays où le monopole du pouvoir semble n'avoir aucune limite. Nous connaissons la situation au Zimbabwe et dans d'autres pays d'Afrique qui subissent cette même tendance au monopole du pouvoir par une personne ou une famille, rendant par là toute forme d'expression démocratique impossible. C'est un problème!

J'entends que l'adhésion de l'Arabie saoudite a également été abordée et qu'une mission aura lieu au début 2018. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces thèmes. Il est vrai que celui du Sommet d'Erevan témoigne des bonnes intentions, tout comme la longue phrase que vous nous avez soumise qui, même si elle est tout à fait charmante, semble éloignée des réalités d'un certain nombre de pays de la Francophonie. Je sais que les questions diplomatiques ne sont pas faciles, mais il n'en reste pas moins vrai que des situations méritent toute notre attention. La situation au Togo en fait partie, à mon sens.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 15h15 et reprise à 17h40.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### 2.3 *Question de M. Nicolas Martin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Modernisation de l'Accord Union européenne-Chili»*

**M. Nicolas Martin (PS).** – Lundi 13 novembre, la Commission européenne a annoncé le coup d'envoi d'une première série de négociations entre l'Union européenne (UE) et le Chili, en vue de l'élaboration d'un accord d'association modernisé. Les États membres avaient préalablement approuvé le mandat donné à l'Union européenne pour mener ces négociations. Celles-ci ont débuté le 16 novembre. L'intention est d'actualiser l'accord d'association qui lie l'UE au Chili depuis quatorze ans. Une deuxième série de négociations se déroulera au début de l'année 2018.

En dépit de la volonté de transparence affichée récemment par la Commission européenne, le mandat relatif à la modernisation de l'accord d'association entre l'UE et le Chili n'a pas été publié. Son contenu n'a donc pas pu faire l'objet d'un débat démocratique ni d'un contrôle pour s'assurer qu'il respecte les balises exigées par la Belgique dans le cadre d'accords similaires tels que l'Accord économique et commercial global (*Comprehensive Economic and Trade Agreement - CETA*).

Dans le cadre des débats autour de l'accord entre l'UE et le Canada, les Parlements de la Ré-

gion wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient clairement exprimé, au travers de deux résolutions, les balises qu'ils souhaitaient voir respecter, non seulement pour le CETA, mais aussi, plus largement, pour l'ensemble des accords commerciaux européens.

Ces balises étaient les suivantes: agir auprès des institutions européennes pour veiller à ce que tous les accords commerciaux conclus entre l'UE et des pays tiers prévoient le respect de différents points – à savoir l'inclusion d'une clause sur les droits de l'homme, qui soit juridiquement contraignante et suspensive; ajouter une clause générale juridiquement contraignante et applicable à l'ensemble des accords pour garantir le respect complet et sans ambiguïté de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles; adopter les fameuses «listes positives» dans le domaine de la libéralisation des services, mentionnant expressément les services à ouvrir aux entreprises étrangères et excluant ceux d'intérêt général et d'intérêt économique général, actuels et futurs, pour que les autorités nationales, et le cas échéant locales, conservent le droit plein et entier de faire exécuter, d'organiser, de financer et fournir des services publics et de garantir ainsi aux citoyens européens un accès universel à ceux-ci; la possibilité d'inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de privilégier les circuits courts; l'inclusion de mécanismes de coopération pour le renforcement des réglementations financières et bancaires, l'échange de données et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale; l'inclusion d'un chapitre spécifique pour les petites et moyennes entreprises (PME), en prévoyant notamment des dispositions pour leur faciliter l'accès aux échanges; la réalisation d'études d'impact indépendantes approfondies pour chaque État membre, ainsi qu'une évaluation de la compétitivité des secteurs, avec une attention particulière sur les effets économiques et réglementaires de ces accords sur les PME; l'ouverture de ces accords à d'autres partenaires qui pourraient se joindre à une négociation plurilatérale sur la base de conditions claires et prédéfinies pour aboutir progressivement à un cadre multilatéral au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); la mise en œuvre et le respect de dispositions contraignantes au niveau du droit du travail; l'inclusion de normes dans le domaine du travail et de l'environnement qui ne soient pas limitées aux chapitres sur le commerce et le développement durable; le respect du principe de précaution tel qu'inscrit dans l'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; et pour finir la priorité à un mécanisme de règlement des différends d'État à État sur la base des juridictions publiques existantes.

Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous nous retracer, dans les grandes lignes, le contenu du mandat approuvé par le Conseil euro-

péen début novembre? Qu'en est-il du respect des balises exigées par ce Parlement, notamment en ce qui concerne le droit à réglementer l'audiovisuel, les services publics et le développement durable? Quels sont les points soulevés et défendus par la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des concertations et coordinations intrabelges visant à obtenir l'approbation du mandat au Conseil? Compte tenu de la décision de la Commission européenne de renforcer la transparence dans le cadre des négociations commerciales, en publiant les mandats, serait-il possible de mettre ce document à la disposition du Parlement? Possédez-vous plus d'informations sur les raisons qui ont poussé la Commission à ne pas appliquer les points annoncés sur la transparence?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – La Commission européenne a bien présenté, le 24 mai 2017, un projet de mandat qui complète l'accord d'association existant entre l'Union européenne et le Chili, en y ajoutant des éléments relatifs à l'investissement, aux barrières non tarifaires, aux droits de propriété intellectuelle – y compris les indications géographiques – et au développement durable. Le mandat a été approuvé par le Conseil européen le 13 novembre après cinq mois d'intenses discussions. Il n'a pas encore été rendu public. La publication du mandat relève de la décision du Conseil européen et il n'y avait pas, au jour de son adoption, de consensus en son sein pour y procéder immédiatement. Je peux cependant vous dire que les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne ont soutenu cette publication.

Vous le savez, la transparence est une préoccupation constante de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous la demandons systématiquement lors des coordinations intrabelges. Nous ne pouvons que regretter la frilosité d'une majorité d'États membres face à cette aspiration légitime. La décision prise en septembre par la Commission européenne de publier les projets de mandat permettra de revenir sur cette discussion. Ce mandat de négociation est le premier adopté après l'adoption du CETA et plusieurs des balises posées par cet accord sont explicitement reprises dans ce texte. C'est notamment le cas de la clause suspensive sur les droits de l'Homme, de l'exclusion explicite dans le mandat des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ou encore du lien entre la protection de l'investissement et la volonté de mettre sur pied un tribunal multilatéral ayant cet objet.

Sur le plan du développement durable, il faut noter également la référence explicite dans le mandat à l'Accord de Paris sur le climat et l'ajout d'un volet sur le commerce et le genre. C'est une première dans un mandat de l'Union européenne! L'accord devra notamment reconnaître la nécessité de renforcer les possibilités pour les femmes de bénéficier d'opportunités économiques découlant des relations commerciales consolidées entre

les parties par le biais de ce même accord.

Vous le voyez, des avancées positives et incontestables peuvent être relevées. Le combat des francophones, et en particulier de la Wallonie, lors des négociations du CETA a clairement fait bouger les lignes. Il reste encore aujourd'hui, pour nous, une ligne de démarcation. Cependant, un mandat de négociation est, par nature, différent d'un accord commercial. Toutes les balises du CETA ne pouvaient donc pas être intégrées explicitement dans le mandat. Il ne faut non plus pas oublier la résistance de la Commission européenne et la volonté de certains États membres de remettre en cause plusieurs de ces acquis, notamment sur l'exclusion des services audiovisuels ou encore le droit des États à réguler.

En considérant ces nombreuses avancées et comme il s'agit de l'approbation d'un mandat de négociation, et non du texte final, il n'était pas question pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de bloquer indéfiniment la discussion sur nos balises fondamentales lors des négociations du projet d'accord par la Commission européenne. Nous avons donc convaincu nos partenaires belges de consigner ces balises dans une déclaration unilatérale de la Belgique, jointe au procès-verbal du Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne (Coreper) qui a validé le mandat. Cette déclaration rappelle très clairement le souhait de la Belgique de voir le futur accord avec le Chili atteindre au moins le même niveau d'ambition que le CETA et son instrument interprétatif.

La Belgique va même plus loin pour la protection de l'investissement puisque, dans cette déclaration unilatérale, elle plaide pour que le recours aux voies nationales soit prioritaire à celui d'un tribunal bilatéral permanent. La Fédération Wallonie-Bruxelles a obtenu que la Belgique défende cette position. Toutefois, il faut reconnaître que nous sommes isolés au Conseil et face à la Commission. Nous avons donc obtenu l'entame des consultations bilatérales avec cette dernière sur ce sujet qui préoccupe notre parlement.

Dans sa déclaration, la Belgique rappelle que les améliorations auxquelles la Commission s'est engagée dans le cadre de la signature du CETA devront être mises en place et qu'aucun mécanisme de règlement des différends ne pourra être accepté avant d'avoir analysé l'avis que rendra la Cour de justice de l'Union européenne à la suite de la requête introduite par la Belgique sur la compatibilité du système juridictionnel des investissements avec les traités européens.

La déclaration belge indique que les services audiovisuels devront être exclus de l'ensemble de l'accord. Elle souligne également que l'accord devra contenir un chapitre ambitieux sur le développement durable qui implique aussi largement que possible la société civile des deux parties contractantes. L'accord devra également intégrer un

élément particulièrement important qui concerne les résultats des discussions en cours au niveau européen sur le renforcement des chapitres portant sur le développement durable des accords commerciaux. La déclaration de la Belgique fixe donc des balises très claires et c'est à leur lumière que la Fédération Wallonie-Bruxelles évaluera le résultat des négociations et approuvera ou refusera le projet d'accord qui lui sera présenté.

**M. Nicolas Martin (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse extrêmement dense. Je la réexaminerai lorsque je disposerai de sa version écrite. Je sais que, contrairement au Parlement wallon, il n'est pas de tradition de poursuivre les échanges au sein de ce Parlement, mais j'aurais toutefois une question complémentaire à vous poser. En septembre, la Commission européenne a pris une décision permettant de garantir la transparence des mandats. Toutefois, en novembre, le Conseil européen, qui reste manifestement compétent en la matière, a

décidé que ce ne serait pas le cas, puisque la majorité requise n'a pas été atteinte. Quelle sera la suite des événements? Nous aurons sans doute l'occasion d'en rediscuter. Ce débat reviendra de toute façon sur la table dans le suivi des négociations, y compris au sein de ce Parlement.

### 3 Ordre des travaux

**M. le président.** – La question orale de M. Philippe Henry à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Sous-quotas en médecine», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*